

Objet : Définition des critères d'inclusion et stratégie d'accompagnement des étudiants

Le programme Erasmus+ 2021-2027 fait de l'inclusion et de la diversité une priorité majeure pour favoriser l'égalité des chances des publics ayant moins d'opportunités. En tant que membre du consortium de région académique Avenir+ et détenteur de la charte ECHE, vous devez définir et publier votre politique d'inclusion sur votre site internet, elle doit détailler l'ensemble des critères appliqués par votre établissement. La cohérence entre votre stratégie affichée et vos réalisations effectives sera examinée par l'Agence Erasmus+ lors de l'évaluation de nos rapports finaux et pour le renouvellement de la charte ECHE pour la période 2028/2034.

1. Critères d'éligibilité au statut « Participant avec moins d'opportunités »

Dans le cadre du consortium de mobilités Avenir+, les critères permettant d'activer le complément financier inclusion pour les étudiants sont répartis comme suit :

- Étudiants **boursiers** sur critères sociaux aux **échelons 6 ou 7**.
- Étudiants boursiers aux **échelons 4 et 5** (à partir de la rentrée scolaire 2026)
- Étudiants en situation de **handicap**.
- Étudiants souffrant d'une **Affection de Longue Durée (ALD)**.
- Habitants des Zones de France Ruralités Revitalisation (**ZFRR**).
- Habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville (**QPV**).
- **Cas individuels** relevant de l'inclusion, attestés par une assistance sociale ou équivalent.

Note : Les pièces justificatives (notifications de bourse, attestations de domicile, etc.) doivent être conservées par l'établissement pour d'éventuels contrôles.

2. Dispositifs de soutien financier

- **Complément inclusion forfaitaire :**

Mobilité longue (≥ 2 mois): 250 € supplémentaires par mois pour les mobilités longues.

Mobilité courte hybride : 100 € additionnels pour une mobilité de 5 à 14 jours ou 150 € additionnels pour une mobilité de 15 à 30 jours

- **Soutien sur frais réels :** Pour les situations de handicap ou d'ALD, si le forfait est insuffisant, une demande de prise en charge aux frais réels peut être soumise à l'Agence Erasmus+.

3. Votre stratégie d'accompagnement (À compléter par l'établissement)

Conformément à la charte ECHE, l'établissement doit détailler les mesures concrètes mises en place pour lever les freins au départ.

Tout établissement détenteur de cette charte s'est engagé à garantir un accès égal et équitable aux participants actuels et futurs de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion des personnes moins favorisées.

Cet engagement doit s'illustrer dans le rapport final du projet Avenir+ que nous devons rendre avant le 31 août 2026.

Votre stratégie Inclusion publiée sur votre site internet doit inclure :

- les dispositions appliquées aux mobilités sortantes et entrantes
- la référence aux critères appliqués pour les participants avec moins d'opportunités
- les critères appliqués pour le projet (cf ci-dessus)
- tout le processus de sélection des participants aux mobilités (pour les étudiants ET le personnel, pour toutes les mobilités, même si aucun participant avec moins d'opportunités n'est identifié dans le projet)

Stratégie d'accompagnement des étudiants du lycée quant à l'inclusion

Lycée Polyvalent René Cassin – Tarare (Rhône)

- **Processus de sélection des participants aux mobilités** (pour toutes les mobilités, étudiants et personnel, même si aucun participant avec moins d'opportunité n'est identifié dans le projet) :

Candidatures volontaires, présentation du projet

- **Préparation au départ** : (Ex: ateliers de sensibilisation, aide à la constitution des dossiers, préparation linguistique spécifique...)

Aide à la constitution et suivi des dossiers par un enseignant référent (dédié à chaque projet ERASMUS) en lien avec la direction et le service gestion du lycée.

Accompagnement dans la recherche des partenaires.

- **Suivi pendant la mobilité** : (Ex: tutorat renforcé, points de contact réguliers pour s'assurer de l'intégration, gestion des besoins spécifiques sur place...)

Enseignant tuteur dédié en distanciel (joignable par courriel et téléphone).

- **Valorisation au retour** : (Ex: tutorat par les pairs, témoignages, reconnaissance des compétences acquises...)

Formalisation non effective.

- **Lien du site internet sur lequel la stratégie Inclusion de l'établissement peut être consultée** :

<https://cassin-laurencin.ent.auvergnerhonealpes.fr/>